



MÂCON NATATION
 Rue Pierre de Coubertin
 71000 MÂCON
maconnatationfetelasaone@orange.fr

REGLEMENT EAU LIBRE DU 2^{ème} DEFI MACONNAIS LE SAMEDI 7 JUILLET 2018

Cette journée est organisée par **Mâcon Natation** en partenariat avec la **Ville de Mâcon**, **radio scoop** et **décathlon**, sous l'égide de la **Fédération Française de Natation**, son **Comité Régional** et son **Comité Départemental**. Elle se compose de 4 épreuves, l'une de 500m tous publics et Pass'Compétition, une autre de 1500m ouverte à tous et enfin un 3000m et 7500m accessible qu'aux nageurs licenciés (FFN, FINA, FFTRI...)



Article 1 - Les inscriptions et droits d'engagement

Le délai de rigueur ci-après ne pourra être transgressé. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées du droit d'engagement correspondant et d'une copie de la licence ou du certificat médical ainsi que pour les non licenciés d'une attestation de 200m en piscine sans s'arrêter pour l'épreuve de 500m et de 400m en piscine sans s'arrêter pour l'épreuve de 1500m. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

CLOTURE DEFINITIVE DES INSCRIPTIONS :

Le 7 juillet 2018 45min avant l'épreuve.

Inscriptions épreuves de 500 m, 1500 m, 3000m et 7500m.

Elles devront être faites essentiellement par l'intermédiaire de la plateforme ffn eau libre <http://www.eaulibreffn.fr/> avant le 5 juillet 2018.

Il reste la possibilité de le faire par mail maconnatationfetelasaone@orange.fr avant le 5 juillet 2018 et confirmées par courrier à Mâcon Natation par l'envoi du dossier complet avec règlement et pièces demandés qui devront nous parvenir avant le 7 juillet 2018.

Les participants inscrits et dont le dossier ne serait pas complet devront remettre à l'organisateur sur la zone de départ **impérativement le 7 juillet 2018 et au plus tard 1 heure avant le départ**, une copie de leur licence ou un certificat médical.

Suivant le nombre d'inscrits et s'il reste des places, l'organisateur pourra inscrire les retardataires jusqu'à 45minutes avant le départ de la course avec une majoration financière.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Chaque engagement devra être accompagné du paiement du droit d'engagement et d'un certificat médical de moins de trois mois autorisant la pratique sportive en compétition, ou d'une copie de la licence. Les conditions d'ouverture ou non des inscriptions de certaines courses aux non-licenciés sont mentionnées à l'article 8 du présent règlement.

Droit d'engagement

Les droits d'engagement pour les inscriptions individuelles sont les suivants :

Pour le défi explorateur de 500 m :	8 € par nageur licenciés FFN 16 € pour les licenciés hors FFN 18€ pour les non licenciés Inscription tardive le 7 juillet +4 €
Pour le défi du civilisateur de 1.5 km :	12 € par nageur licenciés FFN 18 € pour les licenciés hors FFN 22 € pour les non licenciés Inscription tardive le 7 juillet +4 €
Pour le défi Lamartine de 3 km :	14 € par nageur licenciés FFN 22 € pour les licenciés hors FFN Inscription tardive le 7 juillet +6 €
Pour le défi du Voyageur de 7.5 km :	16 € par nageur licenciés FFN 24 € pour les licenciés hors FFN Inscription tardive le 7 juillet +6 €

Droit à participation à une épreuve sportive Règlement FFN

Le comité d'organisation verse à la Fédération Française de Natation un droit de participation FFN pour chaque nageur inscrit et non licencié à la FFN.

Afin de participer aux compétitions Eau Libre, un droit à participation est délivré par la Fédération Française de Natation. Sa durée de validité est d'un jour. Il comprend une assurance (responsabilité civile et accident corporel). Son montant est fixé par la FFN à 10 € pour l'année 2018.

Ce droit à participation ne donne aucun droit de représentativité au sein des instances fédérales, ni à participer aux classements officiels de la Fédération Française de Natation.

Ce droit à participation est inclus dans les droits d'inscriptions de l'épreuve.

Article 2 - Dispositions générales

Le comité organisateur se réserve le droit de régler, sans appel, avec le juge Arbitre, tous les litiges, de limiter les inscriptions pour raisons de sécurité, de modifier les parcours, les horaires en cas de mauvais temps, voire même d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques s'avéraient trop mauvaises (température de l'eau, surface du lac perturbée, vent, orage) sans qu'aucun dédommagement ni remboursement ne puisse être demandé par les concurrents.

Le directeur de course et/ou le juge arbitre peuvent prendre toute décision, non expressément prévue au présent règlement, ils peuvent notamment : - refuser toute inscription qu'il jugera non-conforme,

- s'opposer au départ de tout concurrent n'étant pas manifestement en état physique d'effectuer la course,
- arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course,
- disqualifier et sortir de l'eau les concurrents ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou antisportif.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposait.

Il n'est pas admis de cumul de traversée. Les catégories d'âge devront être respectées selon le règlement.

Seul le temps du chronométrage officiel sera pris en compte.

Article 3 - MARQUAGE - DOSSARDS

a/ Un numéro d'engagement sera attribué à chaque engagé. Le forfait ne sera pas pénalisé mais le droit d'engagement restera acquis à Mâcon Natation.

b/ Les numéros seront marqués sur les BONNETS, les BRAS et les MAINS des nageurs au moment de l'appel de chaque épreuve sur chaque site de départ.



Article 4 - PORT COMBINAISON-BONNET

Les combinaisons Eau-Libre pour dames et Messieurs, ne devront pas couvrir le cou, aller au-delà des épaules ni descendre en dessous de la cheville. Tous les maillots de bain d'Eau-Libre devront se conformer aux critères FINA concernant les matériaux et les Procédures d'approbation (voir lien sur le site FINA)

http://www.fina.org/H20/index.php?option=com_content&view=article&id=273:bl-8-swimwear&catid=81:by-laws&Itemid=184

Les combinaisons avec fermetures dans le dos sont interdites.

Toutefois concernant les nageurs accédant aux défis Mâconnais par un titre de participation FFN journalier, le port de la combinaison « néoprène triathlon » est autorisé quel que soit la température de l'eau.

Si la température de l'eau est entre 14°C et 18,9°C, les combinaisons thermiques (néoprène et polyuréthanes) et bonnets sont obligatoires du début à la fin de la course

Si la température est supérieur à 19° C, le bonnet fournit restera obligatoire du début à la fin de la course, concernant les combinaisons le port sera optionnel.

Article 4 - DEPART

a/ Les nageurs pourront utiliser les tentes vestiaires collectifs mis à leur disposition mais aucune surveillance n'est prévue, la responsabilité des organisateurs ne saura être engagée en aucune manière.

Les vestiaires servant uniquement de lieu pour se déshabiller, ils devront être libérés de tous les effets au plus tard 45 mn après la fin des épreuves.

b/ Les nageurs se rendront sur le site de départ à l'espace Paul Bert sur les quais de Saône en face du Cinéma de Mâcon.

c/ Les départs seront donnés par le juge arbitre dans l'eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course de manière visible et auditive (OWS 4-7), et sans aucune possibilité de faux départs. Toute tentative de faux départs entraînera la disqualification du nageur.

Les départs pourront avoir lieu par vagues. La composition des vagues sera annoncée sur chaque zone de départ par le juge arbitre.

Aucune modification de la vague de départ ne sera possible. Le non-respect par un nageur de la vague de départ à laquelle il appartient entraînera sa disqualification.

Les nageurs ne devront pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité au départ ou au cours de la course entraînera la disqualification du nageur. Les nageurs suivront la barque pilote signalée par un drapeau jaune ou gyrophare qui leur indiquera le meilleur parcours. La ligne de départ est matérialisée par deux bouées ou une corde.

Les nageurs ne devront entrer dans l'eau que sur injonction du directeur de course.

d/ Aucun nageur non licencié ne pourra prendre le départ sans avoir préalablement remis à l'organisateur un certificat médical de moins de trois mois autorisant la pratique de la natation sportive en compétition et son attestation de distance de 200m sans s'arrêter en piscine.

Le droit d'engagement éventuellement versé restera acquis à Mâcon Natation à défaut de présentation de ce certificat.

Article 5 - SECURITE SUR L'EAU

a/ La surveillance et la sécurité des courses seront assurées comme suit :

Kayaks, Bateaux à Moteur, Nageurs Sauveteurs Aquatiques, Médecins et Infirmières. D'autres clubs aquatiques peuvent être associés à la sécurité.

IMPORTANT : Tout autre barque ou bateau d'accompagnement devront se tenir en dehors des parcours et obéir strictement aux injonctions des bateaux officiels.

L'itinéraire de la traversée est strictement réservé à la manifestation, à l'exclusion des autres embarcations.

b/ Tout nageur qui voudra ou aura besoin d'aide fera signe en levant le bras, l'embarcation la plus proche se portera au plus vite à son secours. Un nageur qui aura pris place dans une embarcation, ou qui aura pris appui sur une embarcation (OWS 6-7), même pour une durée minime, sera considéré comme ayant abandonné et ne pourra reprendre la course.

Le responsable de la sécurité de la course pourra contraindre un nageur à abandonner et à monter sur une embarcation en cas de fatigue extrême manifeste ou dans le cas de dépassement du temps limite comme indiqué aux dispositions spécifiques à chaque course.

c/ L'arrivée aura lieu sur les quais au niveau du ponton de l'aviron ou des quais de l'espace Paul Bert de Mâcon.

Article 6 - PARCOURS

Les concurrents doivent respecter le plan de parcours, ainsi que les passages obligatoires matérialisés sur l'eau.

Article 7 - CLASSEMENT - PODIUMS

Il sera attribué une coupe au plus jeune ainsi qu'au doyen classé du cumul des deux courses. Suivant les catégories de la Fédération Française de Natation :

1. **Pour 500m et le 1500m** il sera établi :

- Un classement TC puis par catégories d'âges eau libre

Il n'y a pas de classement spécifique triathlète ou non licenciés.

2. **Pour le 3000 m et le 7500**, il sera établi :

Obtention du titre de championne et champion départemental TC pour les licenciés FFN sur les deux distances.

- Un classement TC

- puis par catégories d'âges eau libre

Il n'y a pas de classement spécifique triathlète ou non licenciés.

Article 8 - DISPOSITIONS PROPRES A CHAQUE COURSE

1/ 500 m

Cette épreuve est ouverte à tous les nageurs et nageuses.

- Non licenciés à condition de présenter un Certificat Médical de non contre-indication de la pratique de la natation en compétition, d'une attestation de parcours en piscine sans s'arrêter de 200m et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Licenciés à la FFN ou à une fédération affiliée à la FINA
- Licenciés Triathlètes

Départ sur les quais de l'espace Paul Bert en face du cinéma et théâtre de Mâcon. Arrivée au même endroit.

Rassemblement 13 h30 – Départ 13 h 45

Fin de remise de dossard : 13 h 00

Elle consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire.

Seuls les nageurs licenciés FFN seront pris en compte pour le Classement de la Fédération Française de Natation et de la coupe régionale d'eau BFC.

Le Pass'Compétition :

Ce test est ouvert à tous les enfants licenciés FFN titulaires du passeport de l'Eau durant l'épreuve de 500 mètres.

Les nageurs sont chronométrés pour la course, mais le temps ne sera pas pris en compte pour le Pass'Compétition, ils devront valider l'ensemble des compétences décrites dans les documents de la Fédération Française de Natation (ENF3 Eau libre).

L'attestation de validité du Pass'compétition est soumise à la présentation, par le nageur, de son livret avec le Passeport de l'eau validé.

Toute tenue vestimentaire en néoprène est interdite.

Les règles de course, départ, arrivée sont celles décrite pour l'épreuve de 500 mètre.

2/ 1500 m

Cette épreuve est ouverte à tous les nageurs et nageuses.

- Non licenciés à condition de présenter un Certificat Médical de non contre-indication de la pratique de la natation en compétition, d'une attestation de parcours en piscine sans s'arrêter de 200m et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Licenciés à la FFN ou à une fédération affiliée à la FINA
- Licenciés Triathlètes

Départ sur les quais de l'espace Paul Bert en face du cinéma et théâtre de Mâcon. Arrivée au même endroit.

Rassemblement 12h10 – Départ 12h30

Fin de remise de dossard : 11h45

Elle consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire.

Pour les licenciés FFN ou affiliés FINA, seules les combinaisons homologuées par la FINA à la date de la course pour les épreuves d'eau libre sont autorisées.

Pour les autres inscrits, toutes les combinaisons sont autorisées.

En cas d'utilisation par un nageur d'une combinaison non homologuée FINA, le nageur sera chronométré mais n'apparaîtra pas dans le classement ni sur les podiums.

Seuls les nageurs licenciés FFN seront pris en compte pour le Classement de la Fédération Française de Natation et de la coupe régionale d'eau BFC.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les nageurs qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée 30min après l'arrivée du premier concurrent du même sexe, seront retirés de la course et non classés. Ils devront monter sur un bateau à la première demande du juge arbitre ou des organisateurs.

3/ 3000 m

Cette épreuve est ouverte à tous les nageurs et nageuses licenciés à la FFN à une fédération affiliée à la FINA et licenciés Triathlètes.

Départ sur les quais de l'espace Paul Bert en face du cinéma et théâtre de Mâcon. Arrivée au même endroit.

Rassemblement 14 h40 – Départ 15h 00

Fin de remise de dossard : 14h15

Cette épreuve consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire.

Pour les licenciés FFN ou affiliés FINA, seules les combinaisons homologuées par la FINA à la date de la course pour les épreuves d'eau libre sont autorisées.

Pour les autres inscrits, toutes les combinaisons sont autorisées.

En cas d'utilisation par un nageur d'une combinaison non homologuée FINA, le nageur sera chronométré mais n'apparaîtra pas dans le classement ni sur les podiums.

Seuls les nageurs licenciés FFN seront pris en compte pour le Classement de la Fédération Française de Natation et de la coupe régionale d'eau BFC.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les nageurs qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée 1 heure après l'arrivée du premier concurrent du même sexe, seront retirés de la course et non classés. Ils devront monter sur un bateau à la première demande du juge arbitre ou des organisateurs.

4/ 7500 m

Cette épreuve est ouverte à tous les nageurs et nageuses licenciés à la FFN à une fédération affiliée à la FINA et licenciés Triathlètes.

Départ sur les quais de l'espace Paul Bert en face du cinéma et théâtre de Mâcon. Arrivée au même endroit.

Rassemblement 8h40 – Départ 9h00

Fin de remise de dossard : 8h30

Cette épreuve consiste en une traversée à la nage, sans palmes ou autre accessoire.

Pour les licenciés FFN ou affiliés FINA, seules les combinaisons homologuées par la FINA à la date de la course pour les épreuves d'eau libre sont autorisées.

Pour les autres inscrits, toutes les combinaisons sont autorisées.

En cas d'utilisation par un nageur d'une combinaison non homologuée FINA, le nageur sera chronométré mais n'apparaîtra pas dans le classement ni sur les podiums.

Seuls les nageurs licenciés FFN seront pris en compte pour le Classement de la Fédération Française de Natation et de la coupe régionale d'eau BFC.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les nageurs qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée 1 heure après l'arrivée du premier concurrent du même sexe, seront retirés de la course et non classés. Ils devront monter sur un bateau à la première demande du juge arbitre ou des organisateurs.

Article 9 - DROIT D'IMAGE et ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par sa participation à l'une des épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de Mâcon Natation Fête la Saône en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à l'une des épreuves des défis mâconnais implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant, ou par son représentant légal s'il est mineur, du présent règlement.

Mâcon, le 25 juin 2018 - Le Comité de Mâcon Natation.

